

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA25 09 0098 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

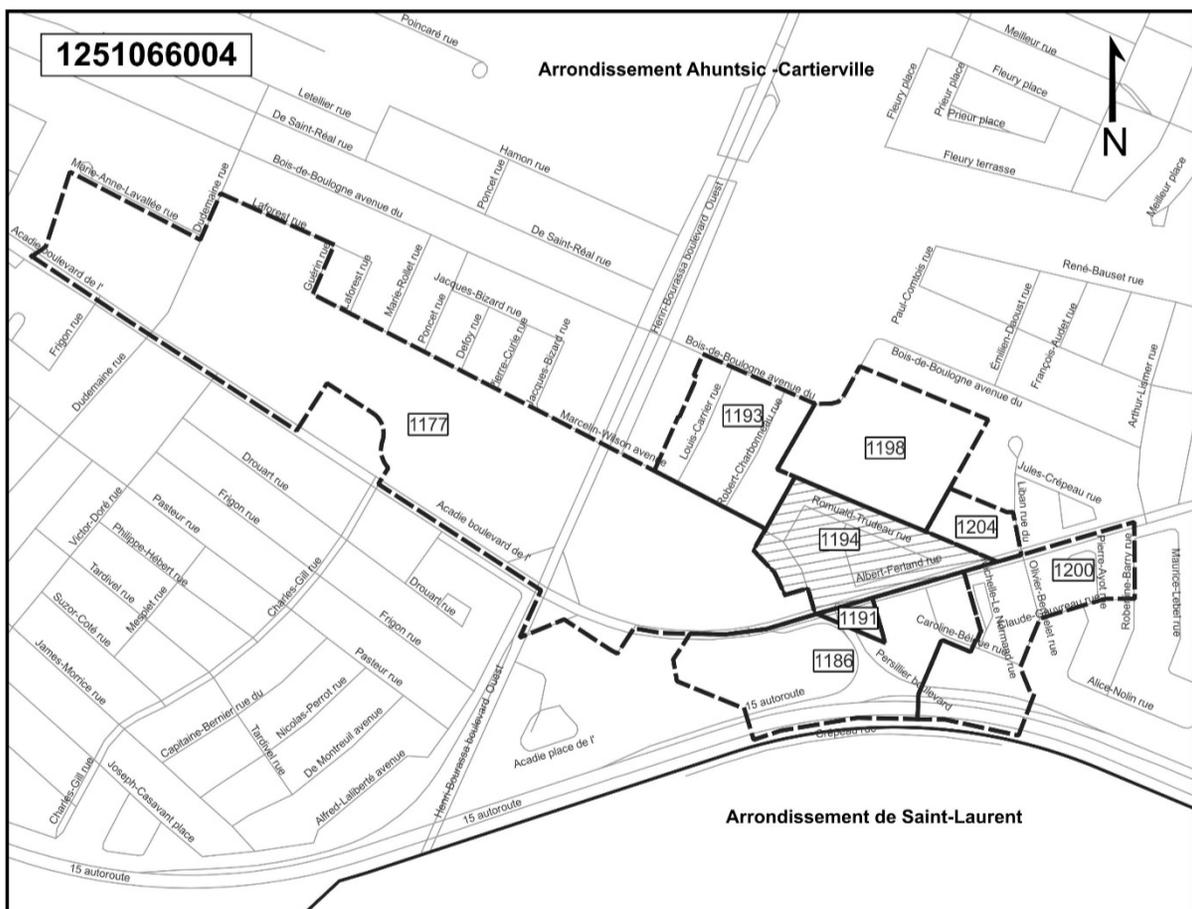
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA25 09 0098 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 logements et de 3 étages sur le terrain vacant situé au sud du 10207, rue Romuald-Trudeau - Lot 6 487 483 du cadastre du Québec - Zone 1194 (1251066004);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 7 avril 2025 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA25 09 0098, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 avril 2025, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 487 483 du cadastre du Québec et situé au sud du 10207, rue Romuald-Trudeau, l'autorisation de construire un (1) nouveau bâtiment résidentiel de 6 logements et de 3 étages à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 12.1 (nombre d'étages maximal) et 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274)

QUE le premier projet de résolution CA25 09 0098 vise la zone 1194, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 11 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert